

Extrait du registre aux délibérations du Conseil de l'Action Sociale

Séance du 22 janvier 2019

Présents: Tefnin Nicolas, Président

Balhan Pierre, Delbeuck Béatrice, Delsaux Jean-Yves,
Dorval Fabienne, Goffin André, Heuse Dalila, Leemans
Mélissa, Lorent Véronique, Membres

D. Curvers, Directeur général

Objet : Déclaration d'apparement des conseillers

Le Conseil de l'Action Sociale,

Vu la loi du 08/07/1976 organique des centres publics d'action sociale, notamment son article 24 ;

Vu la circulaire de la Ministre des Pouvoirs locaux du 23/10/2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Considérant que pour respecter les modalités d'application de la représentation proportionnelle au sein de certains organes, les membres du conseil de l'action sociale sont invités à déposer une déclaration d'apparement à un groupe politique ;

Vu les déclarations déposées ;

Prend acte des déclarations d'apparement suivantes :

Groupe politique MR : Messieurs Tefnin Nicolas et Goffin André, Mesdames Heuse Dalila, Delbeuck Béatrice et Lorent Véronique

Groupe politique PS :

Groupe politique CDH : Monsieur Balhan Pierre



Centre Public d'Action Sociale de Spa

Rue Hanster, 8 à 4900 Spa

Groupe politique ECOLO : Mesdames Dorval Fabienn et Leemans Mélissa et Monsieur Delsaux Jean-Yves

Expédition de la présente délibération sera transmise, avant le 01/03/2019, aux organes dans lesquels le CPAS est représenté.

Pour le Conseil de l'Action Sociale,

(s)Le Directeur général,

D. CURVERS

(s)Le Président,

N. TEFNIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

D. CURVERS

Le Président,

N. TEFNIN